



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

La Police Nationale assure la protection des personnes et des biens, en luttant contre toutes les formes de délinquance, prête assistance à la population et veille à la tranquillité et au maintien de l'ordre public.

POLICE SECOURS : 17

Pourquoi appeler le 17 ?

POLICE SECOURS peut être appelé pour **signaler une infraction** qui nécessite l'intervention immédiate de la police nationale. **J'appelle le 17 :**

En cas de violences

En cas d'agression

En cas de vol à l'arraché

En cas de cambriolage

En cas de nuisances (tapages...)

Etc....

Votre appel sera traité par le **Centre d'Information et de Commandement 24h/24**. Le **central Police Secours** enverra immédiatement sur place l'équipe de policiers la plus proche et la mieux adaptée à la situation.

Pensez à bien décrire les agresseurs, notez les numéros de plaques d'immatriculation, le signalement des individus, indiquer les directions de fuite...le maximum de renseignements recueillis sera utile aux enquêteurs.

Si vous êtes victime d'un vol par effraction, gardez les lieux en l'état (ne rien toucher) en attendant l'arrivée des policiers. **Un citoyen bien informé aidera les secours à intervenir dans de meilleures conditions.**

Dans tous les cas pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel pensez à préciser ces 3 points :

Qui suis-je ? Vous êtes victime, témoin..., donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable (La plus grande discrétion sera assurée)

Où suis-je ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services de police doivent intervenir (code de porte, étage etc...,

Pourquoi j'appelle ? Indiquez le motif précis de votre appel.

N'oubliez pas de vous **exprimer clairement** auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous appelez. Enfin, **écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.**

N'hésitez pas à attendre que l'interlocuteur du « 17 » décroche ; à certains moments de la journée, en raison du nombre d'appels, l'attente peut paraître longue. **Un policier répondra à votre requête et apportera la solution qui convient à l'urgence de votre appel.**

Quoiqu'il en soit, il sollicitera un équipage de police de notre circonscription qui fera son possible pour intervenir rapidement. Celui-ci prendra contact avec vous directement ou non, si vous le désirez il fera preuve de la plus grande discrétion à votre égard.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de Police de Villefranche-sur-Saône au **04 74 09 49 29** 24h/24 pour les communes de Gleizé, Arnas, Limas et Villefranche.